

REGLEMENT
NEOBUS RACE 2019

Dimanche 16 juin 2019

VENEZ DÉCOUVRIR
LE PARCOURS DU NÉOBUS
sur la zone Dumbéa

**16
JUN
2019**



LIGNE 1

**GAGNEZ
DES
BILLETS
D'AVION !**

**10^{km} Néobus
RACE**
COURSE SOLIDAIRE

3 PARCOURS : ■ ANIMA'KIDS (GRATUIT) / ■ 5 KM (500€) / ■ 10 KM (1 000€)

Départ du parking du DUMBÉA MALL à 7h30 - Animations sur site pour toute la famille

Au profit de :  Incriptions sur : www.inlive.nc
Clôture des inscriptions le 12 juin.

 

     

www.taneq.nc 

TABLE des MATIERES

ARTICLE 1.	L'EVENTEMENT	3
ARTICLE 2.	DETAILS DES DIFFERENTS PARCOURS	3
ARTICLE 3.	PROCEDURES D'INSCRIPTIONS	4
ARTICLE 4.	CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS	4
ARTICLE 5.	DROITS D'INSCRIPTION	6
ARTICLE 6.	DOSSARDS	6
	NUMEROTATION DES DOSSARDS :	6
	LE RETRAIT DES DOSSARDS :	7
ARTICLE 7.	DEPART – ARRIVEE AU DUMBEA MALL (PARKING NORD)	7
ARTICLE 8.	RAVITAILLEMENTS	7
ARTICLE 9.	BALISAGE	7
ARTICLE 10.	SANITAIRES ET PARKING	7
ARTICLE 11.	CONDITIONS GÉNÉRALES	7
ARTICLE 12.	ENVIRONNEMENT	8
ARTICLE 13.	POSTES DE CONTROLE, RAVITAILLEMENT, SECOURS	8
ARTICLE 14.	SECURITE	8
ARTICLE 15.	EQUIPEMENT NECESSAIRE	8
ARTICLE 16.	ABANDON	8
ARTICLE 17.	ASSURANCE	9
ARTICLE 18.	ANNULATION D'UNE INSCRIPTION	9
ARTICLE 19.	CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES	9
ARTICLE 20.	RESULTATS ET PHOTOS	10
ARTICLE 21.	JURY D'EPREUVE	10
ARTICLE 22.	ANIMATIONS	10
ARTICLE 23.	CONTROLE ANTI-DOPAGE	10
ARTICLE 24.	RECLAMATIONS	10
ARTICLE 25.	DROIT A L'IMAGE, CONFIDENTIALITE	10
ARTICLE 26.	ACCORD DU REGLEMENT	11

ARTICLE 1. L'ÉVÈNEMENT

Le réseau NEOBUS organise le Dimanche 16 juin 2019 la Néobus Race

Cette manifestation de course à pied, hors stade, sur route située sur la commune de Dumbéa, proposera plusieurs parcours pour tous les niveaux. Ainsi les différents départs seront lancés consécutivement à 7h30 puis à 9h00 sur le parking du DUMBEA Mall .

2 parcours au choix en mode Course 10km & 5km (Chronométré ou non) ou Marche pour le 5km (non Chronométré)

ARTICLE 2. DETAILS DES DIFFERENTS PARCOURS

L'évènement comporte 2 parcours au choix :

LE 10KM:

1. Course

- **Distance** : environ 10 km
- **Heure de départ** : 7h30
- **Classement** : oui si âge requis et certificat médical (CF article 4)
- **Nombre de dossards maximum** : illimité
- **Age requis** : ouverte aux personnes nées en 2003
- **Justificatif d'aptitude** : **oui (CF article 4)**

- **Marche/ Course (sans certificat médical): Non classé et pas de chronométrage Justificatif d'aptitude** : **questionnaire médical** (recommandations du G^v) ou CF article 4 et autorisation parentale pour les mineurs
- **Age requis** : ouverte aux personnes nées en 2003

2. LE 5KM:

Course et/ou Marche

- **Distance** : environ 5km
- **Heure de départ** : 7h45
- **Classement** : oui si âge requis et certificat médical (CF article 4)
- **Nombre de dossards maximum**: illimité
- **Age requis course** : ouverte aux personnes nées en 2005 et avant pour les coureurs (Les jeunes nés après 2005 doivent être accompagnés d'un adulte, sans chronométrage pour le jeune)
- **Justificatif Version Course** : **oui (CF article 4)**

- **Marche/ Course (sans certificat médical): Non classé et pas de chronométrage Justificatif d'aptitude** : **questionnaire médical** (recommandations du G^v) ou CF article 4 et autorisation parentale pour les mineurs
- ouverte aux personnes nées en 2005 et après (Les jeunes nés après 2005 doivent être accompagnés d'un adulte en en mode marche)

- **Règle d'or** : Tout concurrent se faisant dépasser est prié de se mettre sur le côté pour ne pas gêner.

Une animation (parcours) Kid's sera mis en place à partir de 9h00

ARTICLE 3. PROCEDURES D'INSCRIPTIONS

La date limite des inscriptions et pré-inscriptions est le jeudi 13 juin 2019 minuit
Aucune inscription sur place le jour de l'épreuve sauf pour l'anima'kid's

Il sera possible de s'inscrire selon deux modalités :

➤ **L'Inscription (direct):**

Pour s'inscrire, le futur participant devra se connecter sur la plateforme [inlive.nc](http://www.inlive.nc) (<http://www.inlive.nc>), Remplir le formulaire d'inscription en ligne, téléverser obligatoirement une copie de son certificat médical (ou licence) et procéder au règlement par carte bancaire. Dès la fin de la transaction, le participant recevra un email de confirmation d'inscription par lequel son numéro de dossard lui sera communiqué.

➤ **La Pré-inscription (ou inscription en deux temps) :**

La préinscription consiste à laisser un délai de décision supplémentaire ou bien le choix mode de paiement alternatif au paiement en ligne.

Comme pour l'inscription, le futur participant devra dûment renseigner le formulaire d'inscription en ligne et éventuellement téléverser une copie de son certificat médical (ou licence).

Dès cet instant, le futur inscrit disposera de **48H** pour :

- Procéder au paiement **en ligne** ou **par chèque uniquement** à l'ordre de CI WEB **au magasin DECATHLON Dumbéa ou L'OPTICIEN DUMBEA MALL ou My SHOES à Koné** et y joindre son certificat ou copie de la licence en même temps.

Une fois le paiement et les documents vérifiés et déposés en magasin, un justificatif de paiement **lui sera transmis en main propre ou bien envoyé par email.**

Dans les deux cas d'inscription, l'organisation aura accès aux informations soumises sur la plateforme [inlive.nc](http://www.inlive.nc), et pourra contrôler la conformité de l'inscription compte tenu des règles de l'article 4 et 5 de ce règlement, et se donne le droit d'annuler l'inscription lorsque ces règles ne sont pas respectées.

ARTICLE 4. CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

L'événement NEOBUS Race est ouvert à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non. En revanche, **l'âge minimum de participation** varie suivant l'épreuve (cf article 2)

Les femmes enceintes ne sont pas autorisées à prendre le départ des différentes courses.

Les handisports en fauteuil sont autorisés sur les parcours et partiront en premier.

Il est interdit de participer avec un animal, ou de faire l'épreuve sans dossard

Nous rappelons que les mineurs restent sous l'entière responsabilité des parents ou de leurs représentants et doivent remplir la case autorisation parentale lors des inscriptions en ligne et papier.

*Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur d'un des justificatifs énumérés dans le tableau ci-dessous :*

N'oubliez pas que le certificat médical fourni lors de cette épreuve sera valable 1 an et pourra ainsi être valable et être utilisé pour l'inscription aux courses auxquelles vous pourriez participer sur le territoire ou à l'étranger.

Si vous avez un certificat médical (conforme à celui demandé avec les mentions nécessaires) datant de moins d'un an au jour de l'épreuve, il est valable.

Cette présentation du *certificat médical vous permettra :**

- **De savoir si vous êtes en bonne santé pour participer à cette épreuve**
- **De permettre à notre association de pouvoir être en règle avec nos assurances Fédérales et Privées**
- **De pouvoir rentrer dans le classement de l'épreuve à laquelle vous concourez.**
- **De vous permettre de prendre une licence sportive athlétisme dans le club de votre choix
!!! Ne tardez pas à prendre rendez-vous avec votre médecin !!!**

Justificatif accepté	Le document est acceptable si
Licence Athlé Compétition délivrée par la FFA	en cours de validité à la date de la compétition
Licence Athlé Entreprise délivrée par la FFA	
Licence Athlé Running ou Pass' J'aime courir délivrée par la FFA	
Licence sportive	<ul style="list-style-type: none"> - en cours de validité à la date de la compétition, délivrée par une fédération uniquement agréée, - doit y apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
Licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri	en cours de validité à la date de la compétition
Licence délivrée par l' UNSS ou l' UGSEL	<ul style="list-style-type: none"> - en cours de validité à la date de la compétition, - l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
Certificat médical* ou copie (non licencié)	<ul style="list-style-type: none"> - datant de moins de un an à la date de la compétition - doit y apparaître non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme, ou sport, ou course à pied en compétition
Certificat médical* (participant étranger)	<ul style="list-style-type: none"> - datant de moins de un an à la date de la compétition - doit y apparaître non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme, ou sport, ou course à pied en compétition, - rédigé en langue française ou traduite - identification claire du médecin (établi ou non sur le territoire national)

Pour information :

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1979 et avant
Seniors	SE	1980 à 1996
Espoirs	ES	1997 à 1999
Juniors	JU	2000 et 2001

Cadets	CA	2003 et 2002
Minimes	MI	2004 et 2005
Benjamins	BE	2006 et 2007
Poussins	PO	2008 et 2009
École d'Athlétisme	EA	2010 à 2012
Baby Athlé	BB	2013 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	V1	1979 - 1970
	V2	1969 - 1960
	V3	1959 - 1950
	V4	1949 - 1940
	V5	1939 et avant

DISTANCES MAXIMALES FIXEES PAR LA FFA

CATEGORIES	DISTANCES
Masters, Séniors, Espoirs	illimité
Juniors	25 km
Cadets	15 km
Minimes	5 km
Benjamins	3 km
Poussins	1,5 km

Des animations (sans chronométrage, ni classement établi sur la vitesse réalisée) peuvent être organisées pour la catégorie éveil athlétique (9 ans ou moins) : endurance 8 mn ou biathlon vortex précision.

Sources : réglementation FFA des manifestations hors stade (modifiée par le Comité Directeur du 22 juin 2018)

**Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).*

ARTICLE 5. DROITS D'INSCRIPTION

Les montants des différentes inscriptions sont :

- 10 km: **1000F (tee-shirt offert)**
- 5km: **500F (tee-shirt offert) (gratuit pour les enfants en bas âge en sac de portage)**
- Animation Kid's : **gratuit**

Ravitaillement d'après course offert avec fruits, eau,boisson glucosée

ARTICLE 6. DOSSARDS

Numérotation des dossards :

Afin de faciliter à l'organisateur le contrôle, l'identification ou bien l'orientation des participants, la numérotation des dossards dissociera les participants des différents parcours

Le retrait des dossards :

Le retrait des dossards et tee-shirts pour tous, auront lieu à la boutique CARTES AVANTAGES de DUMBEA MALL le vendredi 14/06 et le samedi 15/06 (dès ouverture de la boutique, 8h)

Pour ceux ne pouvant pas retirer leur dossard à ces dates, le retrait des dossards peut s'effectuer au Départ (DUMBEA Mall côté parking Nord)) le dimanche 16/06 de 6h à **7h maxi !!!**

Le retrait du dossard ne sera possible qu'à :

- La présentation du document fourni à l'inscription en ligne.
 - Soit la présentation du document sur écran smartphone, tablette ou le reçu imprimé envoyé sur votre boîte mail.
- Ou bien la présentation d'une pièce d'identité

ARTICLE 7. DEPART – ARRIVEE au DUMBEA Mall (Parking Nord)

- A 7h30 : 10km
- A 7h45 : 5km
- A 9h00: Animation

ARTICLE 8. RAVITAILLEMENTS

Un ravitaillement sera proposés (eau, boisson glucosé) aux environs du 5^{ème} kilomètre (pour la course de 10km)

ARTICLE 9. BALISAGE

Le balisage sera assuré par des panneaux, ou des bombes de marquage biodégradable, qui seront retirés dès la fin des épreuves.

Sur les rares portions ouvertes à la circulation, le concurrent devra se conformer au code de la route. Les coureurs n'ont pas priorité sur les voitures sur les voies publiques. Des signaleurs seront aux points jugés les plus problématiques.

Des serres files seront présents pour sécuriser la course et s'assureront que les derniers participants des différents parcours ne sont plus sur le circuit de manière à pouvoir réouvrir les voies

Si le concurrent du 10km ne passe pas le PC (du 5^{ème} km) à 8h45, il sera arrêté et ramené au départ. Si le serre-file juge que le concurrent n'est plus apte à terminer, il invitera ce dernier à être pris en charge à un poste de ravitaillement ou de secours pour être ramené vers le départ.

ARTICLE 10. SANITAIRES ET PARKING

Des sanitaires seront mis à disposition des concurrents sur le site Départ/Arrivée. (Voir affichage sur site)

Plusieurs parkings seront matérialisés à proximité du site.

ARTICLE 11. CONDITIONS GÉNÉRALES

Pour toutes les épreuves du NEOBUS RACE, les concurrents s'engagent à se soumettre à ces règlements par le seul fait de leur inscription et par la signature électronique du bulletin d'inscription, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ces règlements.

L'acceptation de ce règlement est un préalable incontournable à la participation à l'événement NEOBUS RACE. Il sera demandé à chaque participant de cocher la case prévue à cet effet lors

de l'inscription.

ARTICLE 12. ENVIRONNEMENT

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement être très respectueux de l'environnement. **Ne rien jeter sur la voie publique en dehors des zones de ravitaillement.**

Afin de respecter la flore, il est interdit d'emprunter le parcours en dehors du balisage.

Il est interdit de suivre les coureurs à moto, vélo ou autre moyen. Ravitaillement hors zone non autorisé sous peine de disqualification.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques, voire d'annuler et reporter les épreuves prévues, avec remboursement possible.

ARTICLE 13. POSTES DE CONTROLE, RAVITAILLEMENT, SECOURS

Des Postes de Contrôle jumelés au Poste de Ravitaillement situés aux environs des Kilomètres 2,5km et 5km permettront de guider et de vérifier que les coureurs évoluent sur leurs parcours respectifs. Il ne sera pas possible d'être classé en cas de changement de parcours.

Le site sera doté au total d'un Poste de Secours au 5^{ème} Km et un Poste de Secours à l'arrivée.

ARTICLE 14. SECURITE

Le dispositif de sécurité sera composé de :

- Une équipe de secouristes de la Protection Civile. Les secouristes peuvent arrêter un concurrent dans le cas où ils jugent que celui-ci n'est pas en mesure de poursuivre sans risque pour sa santé ou sa vie, en lui enlevant son dossard. Réseau radio interne et avec l'organisation.
- Une ambulance à l'arrivée, des véhicules d'évacuation seront disposés sur le parcours.
- Radios et téléphones portables pour les personnels de l'organisation (couverture téléphonique testée sur tout le parcours)
- Des véhicules de l'organisation seront sur les pistes annexes aux parcours de manière à pouvoir ramener les concurrents vers l'arrivée en cas d'abandon.

ARTICLE 15. EQUIPEMENT NECESSAIRE

Pour le 10km et le 5km, chaque concurrent doit être en possession :

- de chaussures fermées adaptées à l'épreuve (**obligatoire**)
- Casquette ou autre (**conseillé**)

Attention :

Un contrôle peut être effectué au départ de la course. Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de refuser de faire prendre le départ au participant du 10km et du 5km, si celui-ci n'est pas en conformité avec ce présent article.

Il appartient à chaque coureur de vérifier le bon fonctionnement de son matériel.

ARTICLE 16. ABANDON

Sauf blessure, un coureur (dans la mesure du possible) ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, et lui remettre son dossard au « PC »

En cas d'accident d'un concurrent, il est obligatoire que les autres concurrents lui portent secours, et

préviennent l'organisation. (Le PC le plus proche)

Si les conditions météo, l'état physique ou si le mauvais comportement d'un concurrent l'exige, les serre-files, l'équipe médicale, et la direction de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon, ou de l'exclure de la course.

Nous rappelons que les serre-files cheminent sur le parcours de sorte qu'ils ne doublent jamais un concurrent. Ils s'assurent que le dernier concurrent soit passé à chaque point de contrôle de manière à prévenir la direction de course et les postes de contrôle.

ARTICLE 17. ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile de la FFATHlétisme en ce qui concerne l'organisation et la couverture des organisateurs et des bénévoles et des concurrents.

Se référer à l'Article 2 de la délibération n°118 CP/CP du 26 novembre 2018

ARTICLE 18. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Les remboursements en ligne seront possibles jusqu'au lundi 11 juin 2019 midi. (Virement du montant de votre inscription sur votre compte, moins les frais bancaires 100F environ). Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera possible, sauf sur présentation d'un certificat justifiant la non participation à l'événement.

L'organisation se réserve le droit de considérer si un certificat est recevable ou non et préviendra l'intéressé.

ARTICLE 19. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Prévus à 10h30 sur le parking de DUMBEA Mall

Le classement des épreuves chronométrées sera effectué à l'aide d'une puce électronique sur le dossard

- Sur l'épreuve du 10km:
- *Classement Course 3 premiers H et F Scratch et H et F*
- Et...
- Classement par catégorie et par sexe, les 3 premiers des : *(lots non cumulables)*
- 16-17 ans
- 18-19 ans
- 20-29ans
- 30-39 ans
- 40-49 ans
- 50-59 ans
- 60-69 ans
- 70-79 ans
- âge au 31 décembre 2019

Et tirage au sort des dossards de l'épreuve

- Sur l'épreuve du 5km :
- *Classement Course 3 premiers H et F Scratch et H et F*
- Et...
- Classement par catégorie et par sexe, les 3 premiers des : *(lots non cumulables)*
- 14-15 ans
- 16-17 ans
- 18-19 ans

- 20-29ans
 - 30-39 ans
 - 40-49 ans
 - 50-59 ans
 - 60-69 ans
 - 70-79 ans
- âge au 31 décembre 2019

Et tirage au sort des dossards de l'épreuve

ARTICLE 20. RESULTATS et PHOTOS

Les résultats seront affichés au fur et à mesure et dès la fin de l'épreuve sur le site de Départ/Arrivée et seront publiés sur le site de l'événement ...

la Page Facebook **Néobus Race**, de INLIVE.NC et seront envoyés directement sur votre boîte mail de votre inscription en ligne.

Photo et Vidéo sur le parcours seront en ligne sur la page et le site.

ARTICLE 21. JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- du directeur de course
- de trois personnes du Réseau Néobus
- et toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course

Le jury est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

ARTICLE 22. ANIMATIONS

De manière à vous faire passer une matinée agréable, seront mis en place :

- Une garde d'enfants (infos et prix donnés ultérieurement)
- Des animations et stands
- Un DJ sur place animera l'épreuve
- Un échauffement collectif sera effectué avant le départ et massage possible à l'arrivée.

ARTICLE 23. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage à l'arrivée de l'épreuve.

Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate pour les licenciés. Tout contrôle positif entraîne l'interdiction de concourir pendant les cinq années suivantes et est signalé à la fédération d'appartenance du coureur.

ARTICLE 24. RECLAMATIONS

Elles sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats.

ARTICLE 25. DROIT A L'IMAGE, CONFIDENTIALITE

Des photographes ou des vidéastes agréés par l'organisation pourront être présents sur la course pour faire des reportages ou des vidéos. Les images pourront être utilisées sur les réseaux sociaux et la communication de l'événement.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve.

ARTICLE 26. ACCORD DU REGLEMENT

DU FAIT DE SON ENGAGEMENT, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepté le présent règlement et donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant. A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires des épreuves. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la santé du coureur en danger ou en cas de force majeure. L'organisateur se réserve le droit de remboursement total ou partiel aux participants en fonction des frais engagés pour la mise en place de l'événement.

***Vous souhaitant une belle épreuve !
Le réseau NEOBUS***

Neogbus